

Siège départemental,
11 avenue Edouard VII, 64000 Pau
<http://pagesperso-orange.fr/snes64>

☎ : 06-85-34-15-07
☎ : 06-79-76-77-09
snes-64@bordeaux.snes.edu

Pau, le 25 mars 2019

◆ Compte-rendu CTSD du 19 mars.

Suite au vote unanime des organisations syndicales, lors du dernier CTSD du 11 mars, le DASEN a convoqué un nouveau CTSD pour présenter à nouveau les propositions de créations / suppressions de postes.

La date du 19 mars était prévue pour ce nouveau CTSD, nous avons averti le DASEN qu'il s'agissait d'une journée d'action à l'appel de l'intersyndicale de l'Éducation Nationale, ni nous le SNES FSU, ni FO ne siégerions. La date a tout de même été maintenue et a priori le SE UNSA a siégé.

Nous apprécions le respect du paritarisme qui se manifeste dans cette instance.

◆ CAPA d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude

La CAPA d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude s'est tenue vendredi 22 mars au rectorat.

Il y aura 356 promotions au niveau national cette année. L'an dernier notre académie a eu 14 promus pour un millier de candidats.

L'objectif de la CAPA était d'établir une liste de 73 noms à faire remonter au ministère pour la CAPN. Avant la CAPA, les IPR en avaient déjà choisi 68, et il n'a encore une fois pas été possible d'en virer un seul. Le dialogue social consiste donc dans les faits à consulter les représentants des personnels seulement pour les 5 derniers noms.

Changement de ton très net cette année : considérant que maintenant il y a la classe exceptionnelle pour donner une perspective d'évolution de carrière aux plus avancés dans la carrière, l'administration affirme que la liste d'aptitude doit devenir un moyen de promotion pour les plus jeunes vraiment méritants. Les IPR sont donc de plus en plus décomplexés pour mettre en avant leurs élus. Par exemple, alors que l'âge moyen national des promus l'an dernier était de 55 ans, en mathématiques on se retrouve avec 4 proposés de 1971 sur une liste de 7.

Cette voie d'accès au corps des agrégés n'est plus qu'un système dans lequel le prince IPR récompense ses courtisans exécuteurs des basses œuvres dans la mise en place des réformes successives. Le SNES revendique de remettre en place un barème comme cela existait dans les années 90 (prise en compte des diplômes, de l'admissibilité au concours, enseignement en ZEP...).

La déclaration du SNES est disponible sur le site académique dans la rubrique Agrégés.

◆ Mobilisation du 30 Mars : Non aux réformes Blanquer, oui à une autre école

A l'initiative de l'intersyndicale Éducation, une journée de mobilisation contre les réformes Blanquer est organisée à Bordeaux le 30 Mars à 14h30 place de la république

Des bus partiront de Bayonne (9h45, participation libre) et de Dax (11h, participation libre) samedi matin (pour inscription : <http://40.snuipp.fr/spip.php?article2583>)

Une déclinaison de la manifestation aura lieu à Pau, à 11h, place Clémenceau à l'appel de l'intersyndicale (FSU, CGT, UNSA, SGEN, SNALC), de FO et de la FCPE et à Bayonne à 14h30 place Jacques Portes,

Les projets de ce gouvernement sont inadmissibles, ils mettent en péril l'école de la République et ne permettront absolument pas de réduire les inégalités.

Manifestations :

- Pau 11h Place Clémenceau
- Bayonne 14h30 Place Jacques Portes

◆ **Congrès d'étude départemental du 12 avril : Venez nombreux !**

La section départementale du SNES organise un congrès exceptionnel le **12 Avril, au lycée Saint-John PERSE à Pau.**

Il s'agit dans un premier temps de discuter de l'organisation de la section départementale ; en effet, certains militants souhaitent passer la main après de nombreuses années consacrées au syndicalisme. Il est important qu'une nouvelle équipe puisse se mettre en place pour que la section départementale puisse continuer d'exister.

Dans un second temps nous évoquerons les conséquences des différentes Lois Blanquer et de leurs conséquences sur notre statut et nos conditions de travail (paritarisme, lycée, école de la confiance...).

L'implication du plus grand nombre de syndiqués et militants est souhaitable.

Pour y participer, il suffit de déposer une autorisation d'absence auprès du chef d'établissement, au plus tard le 5 avril (modalités précises par mail).

Erwan DAVID,
Secrétaire départemental